

**2024\_21\_AC\_Jurys\_examens\_IUT\_DU\_Technologies\_aeronautiques\_industrie\_futur\_4.0**

**LE PRESIDENT,**

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université d'Aix-Marseille autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Etablissement,

**ARRETE :**

**Article 1 :**

Le jury du DU **Technologies aéronautiques pour l'industrie du futur 4.0** est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

**Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :**

Président(e) : Joseph MOYSAN

Suppléant(e) : Laurent CORNUEAU

Liste des membres :

*En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après*

membre titulaire : Eva FERREIRA /suppléant Cyrille BAETZ

**Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :**

Liste des membres :

Mickaël PAGNIER

Cédric FAGES

Article 2 : Le Vice-Président Formation et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 18/11/2024  
Lionel NICOT  
IUT d'Aix-Marseille  
Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur de l'IUT d'Aix-Marseille

